

CONSEIL MUNICIPAL**Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014 à 20h30**

Présidence	M. T. Hunziker
Présents	Mmes C. Chiriatti, C. Di Stasi, J. Malbaski, A. Mathys et R. Selitrenny Flores MM. Y. Bischofberger, E. Fillet, , L. Luisoni, D. Nicole, R. Madarasz, F.-R. Mahrer et B. Riedweg
Excusés	MM. F. Baroz, T. Borel-Jaquet, C. Brülhart et C. de Meyer

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2014
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Mairie
4. Communications des Présidents de Commissions
5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Fondation du logement – modification des statuts
7. Servitudes d'accès au parking sous-terrain du quartier des Hutins
8. Servitudes d'accès et d'usage du parking « Frémis » et des points de collectes sélectives situés sur la parcelle 1921
9. Crédit d'investissement pour le remplacement du central téléphonique du groupe scolaire et la mise aux normes de l'alimentation basse tension du groupe scolaire
10. Crédit d'étude pour la réalisation d'un IEPA et d'équipements publics sur les parcelles 1884 et 1885
11. Propositions individuelles et questions

En préambule, le Président, Monsieur Thomas Hunziker souhaite prononcer quelques mots :

« Avant de continuer cette séance conformément au protocole et à l'ordre du jour établi, permettez-moi de dire quelques mots.

Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoint, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs, C'est un plaisir mais surtout un honneur d'avoir été choisi pour présider cette assemblée. J'espère être à la hauteur de cette responsabilité pour diriger les débats et vous aider à mener à bien les discussions communales dans la direction souhaitée.

En tant qu'élus d'une commune, notre responsabilité est d'être à l'écoute de ses habitants, bien sûr. Nous devons également prendre des décisions qui ne satisferont, peut-être, pas l'ensemble des habitants parce que l'intérêt général prédomine l'intérêt particulier. Mais nous saurons le faire dans le respect des règles de savoir-vivre pour échanger, communiquer et négocier avec succès au sein de cette assemblée.

Les sujets qui nous attendent sont nombreux et souvent complexes, comme les établissements pénitentiaires. Nous parlerons ou reparlerons également du développement de notre commune avec le quartier des Hutins, un futur IEPA, de futurs logements au nord du village ainsi qu'une salle communale. Comment concilier le tout, en tenant compte de nos habitants, des lois, mais aussi des budgets de la commune ? Bref, vous l'avez compris, nous n'allons pas chômer et les sujets sont passionnants. La vitesse d'exécution, elle, laisse un peu à désirer au vu des lois et de notre appareil administratif.

Je veillerai, et vous m'y aiderez, à faire en sorte que les opinions puissent s'y exprimer en toute liberté, afin de privilégier une réflexion commune, avec des discussions ouvertes dans le respect des personnes et des idées. Pour nous, mais également pour ceux qui viendront après nous.

Comme j'aime à le dire, on est toujours plus intelligent à plusieurs.

Le Conseil municipal a siégé à 26 reprises depuis notre élection de mars 2011. Cette charge n'est pas anodine et prend du temps, pour comprendre et cerner toutes les facettes de chaque dossier. Et encore, je ne tiens pas compte des multiples commissions qui demandent également du temps. Je pense donc sincèrement que travail et les décisions prises sont conformes à notre vision de la commune et je me réjouis de continuer à œuvrer avec vous, pour cette dernière année avant les élections municipales d'avril 2015. Je trouve que l'équipe est bonne et je souhaite nous revoir autour de cette table pour continuer le travail engagé, qui est, comme vous le savez de longue haleine.

Je vous remercie pour votre attention, pour votre engagement passé et futur et vous souhaite une très bonne année municipale constructive. »

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2015

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal est accepté par 11 voix pour et 2 abstentions.

2. Communications du Bureau

Monsieur le Président souhaite remercier les organisateurs et notamment Monsieur Arter pour l'excellent voyage du Conseil municipal à Budapest, en juin 2014, qui par ailleurs, s'est prolongé d'une nuit au vu « de la bonne ambiance ». (Annulation du vol retour).

Monsieur le Maire profite de cette communication pour annoncer que suite aux démarches effectuées par Monsieur Arter, relatives à l'annulation du vol de retour lors de la sortie du Conseil, elles ont porté leurs fruits. Les personnes qui ont payé les taxis vont être remboursées et un montant «d'indemnisation» a été versé sur le compte du Conseil municipal.

Il propose que le bureau organise une activité pour le Conseil municipal d'ici à la fin de la législature.

Monsieur le Président demande quel est le montant de l'indemnisation. Monsieur Arter répond qu'elle se monte à 5'500, -- euros.

Le bureau a travaillé pendant l'été sur les statuts de la fondation pour le logement suite à la demande de cette dernière d'harmoniser ce document avec la nouvelle Constitution genevoise. Dans la lancée, le bureau s'est attelé à un toilettage du règlement du Conseil municipal. Une version de ce document modifié a été déposée sur CMnet afin de permettre aux membres du Conseil municipal de prendre connaissance de l'avancée des travaux. Le bureau propose de continuer ce travail dans le but d'une adoption d'un règlement, à jour avec la législation et la pratique communale, lors de la séance du Conseil municipal du 30 octobre 2014.

Après discussion, il est proposé que ce règlement soit présenté et discuté au Conseil municipal du 30 octobre 2014.

Communications de la Mairie

Le Président passe la parole à Monsieur le Maire.

Etablissements pénitentiaires

Comme indiqué, quatre séances ont été mises en place en application de l'accord intervenu avec le canton lors du retrait de l'opposition au permis de construire. Monsieur le Maire était accompagné par du Président la commission de l'aménagement, Monsieur Luisoni ainsi que par la mandataire qui avait été désigné pour nous soutenir dans ces démarches.

Monsieur le Maire a rappelé que le Conseil municipal avait demandé que soit étudiée une variante hors du canton. Les représentants de l'Etat leur avaient clairement indiqué que cet élément là ne faisait pas partie des éléments qu'ils avaient le droit d'évoquer avec eux.

Il avait donc été stipulé que le sujet reviendrait au Conseil municipal.

Techniquement, un périmètre a été retenu allant dans le sens de la résolution du Conseil municipal, à savoir de construire plutôt le long du chemin de Champ-Dollon plutôt qu'en direction du village. Toutefois, il ne va pas totalement dans le sens du plan annexé à la résolution votée. Le projet va un peu plus loin, en dépassant à la pointe de la Favra, ce qui représente environ 50 mètres de différence par rapport à la ligne rouge définie par le Conseil. De toutes les façons, cela ne correspond pas pleinement à la résolution du Conseil municipal en termes d'implantation mais également par rapport à cette étude hors canton.

L'Exécutif a écrit au Conseil d'Etat et il a été reçu, accompagné du Président de la commission de l'aménagement, le 23 juin 2014.

Durant cette séance, le Conseil d'Etat a demandé à Monsieur le Maire de s'investir personnellement afin de soutenir la variante issue de cette discussion, qui coûte plus cher à l'Etat et qui est pour eux plus compliquée mais techniquement réalisable, à défaut de quoi le Conseil d'Etat éliminerait cette variante là au profit de l'ancienne, soit celle en direction du village. Elément que le Conseil d'Etat a confirmé par écrit.

Le dossier reviendra au Conseil municipal car, comme le rappelle Monsieur le Maire, cette variante n'est pas conforme à la résolution. Toutefois, entre temps, des députés ont déposé une motion, le 26 août 2014, au Grand-Conseil. Cette motion demande d'étudier en priorité le développement des établissements pénitentiaires hors du canton. Motion soutenue par un grand nombre de députés de différentes couleurs politiques et qui reprend en grande partie les arguments qui figurent dans la résolution du Conseil municipal.

Monsieur Riedweg informe le Conseil que cette résolution a été renvoyée à la commission des travaux.

Plantation d'arbres

Le dossier des plantations de la compensation en lien avec le défrichement réalisé par l'Etat de Genève pour construire Curabilis va enfin passer à l'étape réalisation.

L'alignement de poiriers, situé le long du chemin de randonnée reliant la route de Jussy au chemin de Champ-Dollon, va être complété. Il en ira de même pour l'alignement de saules derrière le point de collecte sélective des Brolliets.

Ces plantations devraient être réalisées en fin d'automne. Une deuxième série de plantations aura lieu fin 2015 sur la partie ouest du chemin de randonnée ainsi que sur la parcelle communale 1689 située entre le chemin de randonnée et le village.

Déclassement Brolliets

Suite à la résolution du Conseil municipal demandant à l'Etat de Genève d'initier les démarches relatives au déclassement de plusieurs parcelles de part et d'autre de la route des Brolliets, l'Exécutif avait dû mandater un professionnel pour fournir un document 47 OAT pour répondre aux exigences légales en la matière. Suite à cela, l'Etat a demandé un nouveau document avant d'initier la circulation technique auprès de ses services, à savoir un descriptif des besoins permettant de justifier les surfaces à déclasser.

Pour réaliser cela, et dans un souci d'efficacité, l'Exécutif a fait appel au bureau qui avait déjà réalisé le document en application de l'article 47 OAT (ordonnance sur l'aménagement du territoire) et a contacté une partie des futurs utilisateurs des locaux et terrains pour connaître dans le détail, leurs besoins et modéliser la complémentarité des différentes demandes.

Un crédit budgétaire supplémentaire, à ce sujet, sera probablement présenté lors du bouclage des comptes si la rubrique ad-hoc venait à être dépassée.

Le travail réalisé cet été devrait permettre d'initier la circulation technique de cette modification de zone dans le courant du mois d'octobre.

Chemisage de canalisations

L'entreprise Scrasa a débuté le chemisage des collecteurs du chemin de la Brenaz cette semaine et poursuivra ce travail, sur la rue de Graman, pendant tout le mois d'octobre 2014.

Cette intervention a nécessité la déviation des TPG entre les arrêts « Puplinge-Mairie » et « Mon Idée ». Il s'agit d'une décision du DGT (direction générale des transports).

Route de Puplinge

La partie de la route de Puplinge entre le carrefour avec la route de Cornière et la ferme Dessuet est dans un état de dégradation obligeant la commune à intervenir avant l'hiver. Des travaux légers permettant de sécuriser ce tronçon de route, qui est particulièrement dangereux pour les cyclistes notamment, vont être réalisés prochainement, tout en gardant à l'esprit que ce tronçon devra être inclus dans les réflexions de réfection de la rue du village.

Un dépassement de crédit budgétaire sera présenté au Conseil municipal au moment du vote des comptes 2014. Le budget des routes pour l'année 2014 ne permet pas, en effet, de couvrir le montant de ces travaux.

Réaménagement rue de Graman

Afin d'obtenir un avant-projet pour le réaménagement de la rue du village, l'Exécutif propose au Conseil d'inscrire un montant d'étude au budget de fonctionnement 2015 et de réaliser cette étude avec la commission des travaux dès le début 2015, permettant ainsi à ce Conseil de définir l'image de cette rue.

Fondation communale de la petite enfance

La commission Aînés – Petite enfance a travaillé sur un projet de statut pour la création d'une fondation communale pour la petite-enfance. Ce projet est actuellement en consultation auprès de l'ASFIP (autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance) et devrait être présenté au Conseil municipal lors de la séance du 30 octobre 2014.

Remerciements à la commission solidarité

Monsieur le Maire souhaite remercier la commission solidarité pour la subvention qui a permis de financer, à hauteur de frs 3'000, --, l'acheminement d'un camion de pompiers offert à la commune de Plaesii de Jos en Roumanie. Le camion a été remis le samedi 20 septembre 2014.

Monsieur le Maire transmet la parole à Monsieur Garnier, Adjoint.

Construction de l'Espace de Vie enfantine

Le chantier se déroule parfaitement bien et les délais sont respectés. Le Président de la commission des travaux s'exprimera probablement plus lors de ses communications car la commission a été sollicitée pour certains choix.

Création d'une circulation verticale dans les locaux communaux

Le chantier a démarré un peu plus tard que prévu ne permettant pas de faire certaines interventions dans les locaux communaux avant la reprise des activités des sociétés présentes sur la commune. Afin de pénaliser le moins possible ces activités, l'Exécutif a décidé de modifier le calendrier des travaux en mettant l'accent prioritairement sur l'agrandissement de la Mairie. Ce changement donne du fil à retordre au mandataire, qui avait commencé à travailler sur les plans de détail des locaux communaux et qui doit maintenant, en urgence pour ne pas bloquer le chantier, fournir une masse d'informations pour permettre l'intervention des différentes entreprises.

Une séance a eu lieu ce jour avec l'Office cantonal de l'énergie afin de mieux définir le concept énergétique de ces bâtiments.

Verger

La plantation du verger communal suit son cours. Suite à la plantation symbolique de 4 pommiers le 21 mars 2014, plusieurs classes de l'école participeront à des demi-journées de plantation cet automne.

Pour que le projet ne s'arrête pas après la plantation, l'Exécutif est en contact avec l'association Energie-cheval pour réaliser certains travaux d'entretien du verger. Le but étant de garder la plus grande implication possible de l'école dans les activités liées au fonctionnement de cette parcelle.

Monsieur le Président transmet la parole à Monsieur Nussbaum, Adjoint et en charge des finances.

Budget 2015

Le budget 2015 sera présenté à la prochaine séance du Conseil municipal du 30 octobre 2014 et sera voté lors de la séance du 13 novembre 2014. La commission des finances sera invitée à donner un préavis lors d'une séance prévue le 3 novembre 2014. Monsieur Nussbaum prie les Présidents de commission de bien vouloir convoquer leurs propres commissions afin de faire part de leurs besoins budgétaires pour l'année 2015.

3. Communications des Présidents de commissions

Commission agriculture, feu, voirie et cimetière

Monsieur Bischofberger dit être étonné de la communication sur le verger communal de Monsieur Garnier. En effet, le Conseil municipal avait demandé que la commission agriculture, feu, voirie et cimetière travaille sur la mise en œuvre de ce projet. La commission s'est réunie une fois avec des divergences de vue entre la réalisation ad-minima souhaitée par l'Exécutif et un projet plus conséquent, plus profond et plus intéressant dans le but d'une valorisation sur le long terme de cette parcelle. Suite à cela et malgré tout, la décision de la commission était de continuer et c'est pour cette raison que la plantation de ce printemps était symbolique, 4 arbres ont été plantés et pour la suite du projet, il devait être soumis à la commission afin d'obtenir d'autres offres pour la suite du projet, ce qui a été fait. Depuis, pas de réponse, jusqu'à qu'il apprenne, par des chemins détournés, que l'Exécutif avait décidé de terminer ce projet avec justement une réalisation ad-minima qui n'avait pas satisfait la commission. Il aurait souhaité savoir pourquoi l'Exécutif a pris cette décision.

Monsieur le Maire se dit surpris de la demande de Monsieur Bischofberger car il est allé se renseigner sur CMnet, suite au courriel qu'il lui a envoyé car il ne participe pas aux séances de la commission agriculture, feu, voirie et cimetière, et il a constaté sur le procès-verbal qu'il est évoqué d'impliquer les classes de l'école dans ce projet et il mentionne Pro Natura et uniquement de cet élément là. Il est surpris de voir que l'on parle d'un autre mandataire qui ne figure nulle part dans ce procès-verbal du 14 janvier 2014. N'ayant pas eu connaissance d'un autre procès-verbal, il a imaginé que la commission ne s'était pas réunie depuis le 11 janvier 2014. Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Garnier qui a participé aux commissions et qui par conséquent connaît mieux le dossier.

Monsieur Garnier informe que lors de la commission, il n'a pas été décidé de ne pas faire ce qui a été fait jusqu'à maintenant.

Effectivement, selon Monsieur Bischofberger, aucun nom de bureau n'a été donné durant cette séance. La décision était de demander de définir un projet plus complet que ce que proposait Pro Natura.

Monsieur Garnier répond que l'objectif était de lancer l'opération avec l'école, avec une date au 21 mars 2014, qui était une date symbolique. Le mandataire qui a engagé cette réflexion, en partenariat avec l'école, qui bénévolement a fait cette démarche est Pro Natura. Ensuite en juillet 2014, une offre d'un bureau, que Monsieur Bischofberger a contacté directement, a été reçue en Mairie. Monsieur Bischofberger informe qu'il a transmis à Monsieur Arter deux noms de bureau qui étaient susceptibles de répondre à la demande, il n'a pas contacté de bureau.

Monsieur Garnier répond que la Mairie a sollicité ces deux bureaux. Un bureau qui a refusé de répondre et l'autre bureau a transmis une offre de cinq ou six mille francs.

Monsieur Bischofberger informe qu'il ne le savait pas et qu'il ne les a pas vus.

Monsieur Garnier ajoute que la continuité du projet, dans le rythme scolaire, était de poursuivre avec Pro Natura qui, pour l'Exécutif, est un partenaire tout à fait valable.

Monsieur Luisoni demande la parole. Il informe qu'il y a eu plusieurs fois des discussions dans lesquelles l'Exécutif était invité à travailler pro activement avec les commissions et les Présidents de commissions. Personne n'a vu le projet dans son entier en termes d'objectifs et d'ambition. Le Conseil municipal a accepté l'achat de la parcelle et le projet pédagogique et d'utilité pour la commune. Aucune information ou dynamique pro active avec une présentation du projet n'est revenue en Conseil municipal. Il s'agit d'un sujet qui intéresse autant les conseillers municipaux, que leurs proches ou les villageois. Aujourd'hui on est en mesure de présenter, de manière modélisé, un verger dans l'expression que l'on aimerait qu'il pourrait avoir dans 5 ou 10 ans avec quelles variétés, quels fruits, quels espacements entre les arbres etc. Il trouve dommage que même le Président de la commission ne soit pas au courant et que même au niveau de l'Exécutif, Monsieur Garnier n'est pas en mesure de dire ce qu'il va y avoir sur cette parcelle.

Monsieur Garnier répond qu'il fait confiance à Pro natura.

Monsieur le Maire propose que le dossier soit repris par la commission agriculture, feu, voirie et cimetière durant sa séance du mois d'octobre 2014.

Monsieur le Président propose au Président de la commission agriculture, feu, voirie et cimetière de convoquer sa commission afin de présenter une modélisation sur l'avenir au Conseil municipal et que ce dernier puisse connaître le projet étant donné qu'il l'a voté et accepté.

Monsieur Bischofberger informe que même s'il convoque une séance, il se retrouve aujourd'hui dans la même situation qu'en janvier 2014, c'est-à-dire que lorsque la commission s'est réunie pour discuter du projet, Pro Natura était déjà mandaté. Il va falloir à nouveau faire une plantation symbolique de 4 arbres car on est pris par les délais, à nouveau.

Monsieur Luisoni ajoute qu'il est dommage qu'il n'y ait pas d'échange. Il faut, autant de la part de l'Exécutif et du responsable de la commission, communiquer pro activement. Lorsqu'une offre ou un mandat est reçu, il doit être proposé de le consulter et de ne pas présenter les choses comme un état de fait. Il est compréhensible que l'Exécutif soit pris dans des prérogatives d'activités et de faire en sorte que l'on soit rapide et performants malgré les barrières ou freins administratifs qu'il rencontre dans plein de domaines, il faut avoir un minimum de dialogue. C'est un peu une motion de principe qui avait été décidée au Conseil municipal, à ses débuts ; c'est d'essayer d'avoir cet échange là et ce de manière la plus spontanée possible. Effectivement l'Exécutif peut s'en passer, il n'a pas l'obligation de le faire.

Monsieur Nussbaum ajoute que la communication, effectivement, doit se faire dans les deux sens.

Commission de l'aménagement et de l'environnement

Monsieur Luisoni informe qu'il a une remarque à formuler, qui va également dans le sens de ce qu'il vient de dire. En effet, il a fait une demande écrite à l'Exécutif relative à la décision de reporter cet exercice participatif qu'il a essayé de mettre en place ce printemps et qui faute de combattants n'a pas eu lieu à la date prévue. Une prise de position a été faite dans le sens que trop proche des élections, cela pourrait prêter à confusion. Il regrette fortement et a réagi immédiatement en discutant avec l'association equiterre en évoquant l'argument qui dit « vaudrait mieux la réaliser avant » est aussi valable que celui qui dit « ce serait bien de la réaliser après » car cela permettrait de créer une dynamique d'échange avec les communiens et les électeurs afin qu'ils puissent exprimer quelles sont leurs attentes et qu'ils puissent, de ce fait là, influencer la dynamique politique du processus électoral. Pour lui, il trouvait dommage que cela soit une décision qui ait été prise ainsi et qu'elle n'ait pas été discutée au sein du Conseil municipal. Il a fait une demande afin que ce sujet soit mis à l'ordre du jour, cela n'a pas été fait, par le bureau, pour des raisons d'agenda et de durée de séance. Il souhaite une discussion à ce sujet là.

Monsieur le Président répond qu'effectivement l'ordre du jour était chargé.

Monsieur Luisoni trouve dommage que l'on n'ait pas répondu à son courrier, envoyé dans les délais et qu'il l'apprenne en lisant l'ordre du jour.

Monsieur Marti rappelle que ce qui a motivé le fait de ne pas organiser la journée participative à l'automne, comme l'a stipulé Monsieur Luisoni qui souhaitait que cela soit aussi une dynamique pour susciter des vocations, des idées ou autres. Déontologiquement parlant, il n'est pas normal que la

commune finance, par les deniers publics, avant les élections, une démarche de ce type là pour peut-être susciter des vocations pour des candidatures au Conseil municipal. Pour faire de l'information, pour organiser des séances ou des débats, des salles peuvent être mises à disposition à cet effet mais ce n'est pas à la collectivité publique de payer un mandataire pour préparer quelque chose qui pourrait servir dans ces buts là, en particulier dans cette période électorale. Ce printemps, il y a eu 14 inscrits à la journée participative. L'organiser en fin du printemps 2015 serait de nature à susciter des idées. Idées qui pourront être suivies par le prochain Conseil municipal pendant toute la prochaine législature. Le montant prévu, dans le budget 2014, pour la journée participative a déjà été mis au budget 2015, de manière à pouvoir le réaliser en 2015.

Monsieur Luisoni demande à ce que le sujet soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance en octobre 2014 et qu'une décision soit engagée.

Monsieur le Président propose que le sujet de la journée participative soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Commission de l'animation et de l'information

Madame Chiriatti informe que tout va bien. Le vide grenier et troc sportif aura lieu le dimanche 12 octobre 2014.

Commission solidarité

Monsieur Mahrer informe avoir représenté Puplinge à la réunion intercommunale annuelle du bureau de la solidarité internationale, qui se réunissait le matin même à Plan-les-Ouates.

Lorsqu'il y a été invité, il a redit l'importance que sa commission attachait à la rétro-information des communiens sur la nature des projets soutenus par la municipalité et son souhait de pouvoir le faire en lien avec l'école, de manière à ce que la jeunesse s'y sente associée et actrice.

À cet égard, il a mentionné la qualité du festival solidaire organisé par les jeunes de l'association "Foxymore" le 30 août dernier à Puplinge, pour soutenir la rescolarisation d'enfants arrachés à l'esclavage au Bénin.

Il indique encore que lors de ladite rencontre, la présentation a été faite d'une étude mandatée par le canton concernant la politique genevoise de solidarité internationale.

L'objectif de cette étude scientifique réalisée par 2 chercheurs de l'Université de Genève (Science politique et Relations internationales) est de donner une photographie/établir un état des lieux de la situation actuelle dans le domaine de la solidarité internationale au niveau genevois, en partant des acteurs principaux de cette politique (canton, Ville de Genève et communes, FGC), et de mettre en exergue différentes pistes permettant de répondre aux défis auxquels ces acteurs sont confrontés. (La commune sera prochainement contactée à cet égard).

Il termine son intervention par la demande aux membres de sa commission de se réunir à l'issue du conseil afin de fixer la date de leur prochaine séance.

Commission des travaux

Monsieur Madarasz informe l'assemblée qu'elle sera amenée à se prononcer sur un projet de délibération lié au nouveau central téléphonique lié à l'école et au bâtiment de l'EVE qui est devenu obsolète. Swisscom ne peut plus faire d'entretien sur cet appareil et il est prévu de le remplacer avec une possibilité d'extension ainsi que pour un tableau électrique de basse tension pour l'école permettant ensuite le raccordement de la crèche. A savoir que lorsque l'on touche à un tableau existant, il est obligatoire de le mettre aux normes. Le tableau actuel date de la construction de l'école. Par conséquent, des crédits d'investissement sont demandés pour ces travaux.

5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Monsieur le Président présente les 9 points soumis au droit d'opposition et demande au Conseil de se manifester en cas d'opposition.

- Participation du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèches, pour un montant de 5'000.- à chaque nouvelle place créée ;

Pas d'opposition du Conseil municipal.

- Participation du Fonds intercommunal au financement 2015 du Bibliobus ;
Pas d'opposition du Conseil municipal.
- Participation du Fonds intercommunal au financement 2015 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'000'000.-
Pas d'opposition du Conseil municipal.
- Participation du Fonds intercommunal au financement 2015 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300'000.-
Pas d'opposition du Conseil municipal.
- Participation du Fonds intercommunal au financement 2015 du co-financement de la relève sportive pour un montant de 600'000.-
Pas d'opposition du Conseil municipal.
- Participation du Fonds intercommunal à la subvention 2015 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre pour un montant de 2'500'000.-
Pas d'opposition du Conseil municipal.
- Participation du Fonds intercommunal au financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de 1'650'000.-
Pas d'opposition du Conseil municipal.
- Participation 2015 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal d'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 6'055'000.-
Monsieur Mahrer trouve scandaleux que le GIAP soit si peu soutenu par rapport à ce qu'il apporte. Monsieur le Maire répond que le fond intercommunal soutient le GIAP car l'Etat de Genève s'est quasiment complètement retiré des frais de fonctionnement du GIAP. A l'origine l'Etat de Genève couvrait 50% et les communes 50% et ensuite l'Etat a réduit ses prestations de manière progressive et pour compenser cette réduction, pour éviter que ce soit les budgets communaux qui augmentent brusquement, c'est le fond intercommunal qui couvre ce que l'Etat ne paie plus. Etant entendu que le but n'est pas de réduire les prestations du parascolaire mais de réduire le coût à charge des communes. Le Fond intercommunal est alimenté par des impôts liés aux gains immobiliers notamment et mis dans un pot commun. Cette réduction ne réduira en rien les prestations du GIAP.
Le Giap n'ayant pas à souffrir de cela, Monsieur Mahrer retire son opposition et remercie les communes de faire un effort de plus.
Pas d'opposition du Conseil municipal
- Participation 2015 du Fonds intercommunal aux charges d'investissement du Groupement intercommunal d'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de frs 400'000.--.
Pas d'opposition du Conseil municipal.

6. Délibération relative à la modification des statuts de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement

Monsieur le Président lit la délibération et demande à l'assemblée s'il y a des remarques. Aucune remarque ou question n'étant stipulée, il soumet la délibération au vote.

Vu l'intérêt de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement d'harmoniser la durée du mandat de ses membres avec la nouvelle Constitution de la République et Canton de Genève, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2013,

vu le projet de modification de l'article 9, alinéa 1, des statuts de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement du 22 février 2007,

vu la décision du Conseil de fondation d'accepter à l'unanimité dans sa séance du 2 septembre 2014 le projet de modification des statuts présentés après étude par les membres du bureau,

vu l'article 26 al 3 des statuts de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement, qui prévoit que la modification de ceux-ci doit être ratifiée par le Conseil municipal,

vu l'article 2 de la loi sur les fondations de droit public qui prévoit que la création et la dissolution d'une telle fondation, de même que l'approbation de ses statuts ou de leurs modifications, sont de la compétence du Grand Conseil,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres i, et t, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver la modification suivante des statuts de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement, du 22 février 2007 :

Article 9, alinéa 1 «Les membres du conseil sont élus, en principe, pour une période de cinq ans, qui débute le 1^{er} janvier de l'année suivant le début de chaque législature communale. ».

2. De demander au Département Présidentiel de préparer un projet de loi en vue de l'approbation de cette modification de statuts par le Grand Conseil.

7. Délibération relative à la création d'une servitude d'usage de la rampe du parking du quartier des Hutins pour accéder au futur parking souterrain communal

Monsieur le Président transmet la parole à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement du quartier des Hutins, les promoteurs et différents propriétaires de zones sont en train de mettre à jour toutes les différentes servitudes liées au fonctionnement du quartier. Parmi ces servitudes, il y a celle relative à la rampe du parking souterrain commun, en rappelant que selon le PLQ, cette rampe doit pouvoir être utilisée par le périmètre d'utilité publique, à savoir les deux parcelles qui deviendront communales. Compte tenu que la commune a signé une promesse d'achat pour ces parcelles, les propriétaires actuels ne peuvent pas signer un acte de constitution de servitude sans l'accord de la commune. L'accord du Conseil municipal est requis pour toute constitution de servitude, c'est pour cette raison que ce sujet est à l'ordre du jour. Il convient d'indiquer qu'il s'agit d'une part de l'accès au futur parking souterrain qui pourrait être réalisé sur ce périmètre mais d'autre part la prise en charge de l'entretien futur de cet accès mais également de participation au coût de la construction de cet accès-là. S'agissant du coût de la réalisation, il ne serait payé qu'au moment où il est construit un parking souterrain sur les parcelles qui deviendront propriété communale. Tant qu'il n'y a pas de construction de parking souterrain, il n'y a pas d'utilisation de la rampe et donc il n'est pas nécessaire de payer la quote-part des frais. Le coût de la rampe est d'environ 380'000 francs à partager au prorata du nombre de parkings desservis par la rampe. Il y a environ 300 places de parking prévues dans les sous-sols de tous les immeubles du quartier.

Monsieur le Président lit la libération et demande à l'assemblée s'il y a des remarques. Aucune remarque ou question n'étant stipulée, il soumet la délibération au vote.

Vu l'autorisation de construire DD 104'451 délivrée le 12 mars 2013, du quartier des Hutins prévoyant que tout nouveau stationnement en souterrain le long de la rue de Frémis se ferait par la rampe d'accès du parking de ce quartier,

vu l'intérêt pour la commune de Puplinge de réaliser un parking souterrain sous les parcelles 1884 et 1885,

vu le plan de servitude 3 du bureau HCC,

vu la répartition financière calculée par le bureau Schär à charge de la commune de Puplinge en cas de réalisation de son parking souterrain,

vu l'article 30, alinéa 1, let. k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide, par 13 voix pour, soit à l'unanimité,

1. d'inscrire la charge financière liée à cette servitude dans le crédit d'investissement du futur parking souterrain sous les parcelles 1884 et 1885;
2. de désigner Monsieur le Maire pour signer tous actes relatifs à ces opérations.

1. Délibération relative à la création d'une servitude d'accès et d'usage du parking « Frémis » et des points de collecte sélective du quartier des Hutins

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire présente les différentes parcelles et la servitude y relative. Il ajoute que le parking doit garder une vocation de parking public et il y a un accord du promoteur et de l'ensemble des propriétaires du quartier de garder ce parking comme parking public moyennant, de la part de la commune, un paiement de frs 5'000, -- par année afin de pouvoir l'utiliser. Cela correspond à ce qui a été conclu il y a 25 ou 30 ans lorsque ce parking avait été réalisé. Il convient de savoir que le quart de ce montant sera restitué à la Fondation pour le logement. Cette somme ne sera pas versée aux promoteurs mais aux différents propriétaires du quartier. Cela permettra de maintenir ce parking public sur le long terme. L'autre partie de cette délibération concerne les points de collecte sélectifs. Il y aura 8 containers qui vont être sur cette même parcelle et il y aura 8 autres containers sur la deuxième parcelle. En schématisant, ils seront situés aux deux extrémités du parking extérieur. Il y avait 4 containers mis en place par la commune et en application du règlement sur les déchets, l'Exécutif a demandé que les promoteurs créent des points de collecte sélective, à la place de containers en sous-sol, avec deux fois 8 bennes pouvant accueillir les différents déchets à valoriser et les déchets incinérables. Les promoteurs prennent en charge la totalité de l'investissement et l'intérêt de la commune est que ces containers ne servent pas qu'aux habitants du quartier mais aux habitants de l'ensemble de la commune qui pourra s'y rendre et en particulier les habitants des immeubles situés de l'autre côté de la rue. La levée des déchets sera de la charge de la commune. Ainsi, cela doit obligatoirement figurer sur des plans de servitude et l'accord du Conseil municipal est requis pour leur signature.

Monsieur Madarasz demande si la position des 8 bennes prévues à côté de la rampe de parking, soit en face des immeubles Frémis, à côté du futur projet à côté de la poste est judicieuse. En effet, il y aura énormément de circulation à cet endroit-là. Monsieur Marti rappelle que l'emplacement figure sur le permis de construire qui a été délivré et que le but est que les habitants viennent sur ces points de collecte à pieds.

Monsieur Marti ajoute que ces bennes remplaceront les quatre bennes qui étaient situées au même endroit et qui ont disparu dans le cadre du chantier.

Monsieur le Maire ajoute que le camion qui lève les bennes ne sera pas positionné, lors des levées, sur l'accès au parking mais sur l'accès aux pompiers.

Monsieur Mahrer rend attentif qu'il pourrait y avoir des problèmes d'odeurs en lien avec les déchets organiques qui seraient entreposés dans ces bennes extérieures. Il demande qu'une étude soit faite avec le concessionnaire afin que la levée soit judicieusement effectuée.

Monsieur le Maire répond que les bennes seront enterrées et donc pas exposées au soleil. De plus, il n'est pas prévu de benne pour les déchets organiques même si à terme la commission ad-hoc devra se pencher sur la question de la gestion déchets organiques au sein de la commune.

Monsieur Madarasz demande si les places de parking situées vers l'immeuble que la Fondation communale acquerra serviront pour les commerces. Monsieur Marti répond que non, cela restera un parking public à durée limitée et les clients des commerces iront au parking public. Les employés et gérants des commerces auront des places en sous-sol.

Monsieur le Président lit la libération et demande à l'assemblée s'il y a des remarques. Aucune remarque ou question n'étant formulée, Monsieur le Président soumet la délibération au vote.

vu Autorisation de construire DD 104'451 délivrée le 12 mars 2013, du quartier des Hutins prévoyant la création de deux points de collecte sélective et le maintien du parking Frémis,
vu l'intérêt pour la commune de Pimplinge de maintenir un accès public à ces installations,
vu les plans de servitude 11 du 4 août 2014 établi par le bureau HCC,
vu l'indemnité annuelle demandée par les propriétaires de la parcelle 1921,
vu l'article 30, alinéa 1, let. k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité,

1. d'inscrire, dans les comptes de fonctionnement dès l'année 2016, la charge financière liée à la servitude d'accès et d'usage du parking Frémis et des points de collecte sélective du quartier des Hutins, pour un montant de 5'000,- indexé à l'indice Suisse des prix à la consommation ;
2. de désigner Monsieur le Maire pour signer tous actes relatifs à ces opérations.

9. Délibération relative à la mise à niveau de l'armoire basse tension et au remplacement du central téléphonique de notre groupe scolaire

Monsieur le Président lit la libération et demande à l'assemblée s'il y a des remarques. Aucune remarque ou question n'étant stipulée, il soumet la délibération au vote.

Vu les recommandations de l'ingénieur électricité pour le projet de l'espace de vie enfantine, vu l'arrêt de la maintenance par Swisscom sur le central du groupe scolaire, vu le rapport de la commission travaux du 22 septembre 2014, vu l'article 30, alinéa 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité,

1. de financer le remplacement du central téléphonique du groupe scolaire;
2. de financer le remplacement de l'armoire basse tension du groupe scolaire
3. d'ouvrir, en conséquence, à Monsieur le Maire un crédit de CHF 80'000.-- destiné au financement de cette opération ;
4. de comptabiliser la dépense prévue à l'article 3 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif ;
5. de financer le montant de la dépense par les disponibilités communales;
6. d'amortir cette dépense au moyen des annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 2111.331.00 de l'an 2016 jusqu'en 2025, soit 10 ans;
7. de désigner Monsieur le Maire pour signer tous actes relatifs à ces opérations.

10. Délibération relative à l'organisation d'un concours pour l'aménagement des parcelles 1884 et 1885

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Luisoni, Président de la commission de l'aménagement. Monsieur Luisoni informe qu'il ressort de la commission de l'aménagement, une volonté de créer un bâtiment de type IEPA, des locaux communaux et un parking public souterrain. Il y a deux alternatives soit le concours d'idée, soit un mandat d'étude parallèle. La commission de l'aménagement a privilégié le concours d'idées au mandat d'étude parallèle. Monsieur Marti ajoute qu'il y a deux possibilités et qui sont soumises aux marchés publics, dont un certain nombre de règles sont à respecter. Soit un concours d'idées selon l'article 242 des normes SIA qui implique un certain nombre de phases et de processus avant de solliciter des bureaux de faire des proposition et donner leurs idées, l'autre possibilité aurait été de faire un mandat d'étude parallèle, selon l'article 143 des normes SIA, qui impliquerait de sélectionner 3 bureaux qui feraient les démarchent en parallèle qui pouvaient associer des personnes de l'extérieur mais qui coûte frs 120'000.-- de plus, mandat qui est préconisé dans des secteurs où l'on a aucune idée de ce que l'on veut faire et notamment dans des situation d'aménagement du territoire à grande échelle (communaux d'Ambilly). Or, dans ce contexte, il y a des idées qui sont schématisées, même s'il ne s'agit pas d'un cahier des charges. Il ajoute que cette procédure est nécessaire pour engager les marchés publics étant entendu que cela n'engage pas à réaliser les bâtiments mais cela permet d'avancer le dossier pas à pas.

Monsieur le Président lit la libération et demande à l'assemblée s'il y a des remarques. Aucune remarque ou question n'étant stipulée, il soumet la délibération au vote.

vu que la commune de Puplinge va devenir propriétaire des parcelles 1884 et 1885 d'ici au 15 mai 2015,

vu la situation en zone 4B d'utilité publique des parcelles précitées,

vu les besoins d'infrastructure communale et la volonté de créer des stationnements en sous-sol,

vu la demande importante de logement avec encadrement pour personnes âgées,
vu les discussions de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement,
vu le préavis de la commission d'Aménagement du 17 septembre 2014,
conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité;

1. De réaliser un concours pour l'étude de l'aménagement des parcelles 1884 et 1885 pour répondre aux besoins communaux.
2. D'ouvrir au Maire un crédit d'étude de 260'000 F, à cet effet.
3. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette somme conjointement au crédit de réalisation. Au cas où cette étude n'est pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement 7903.331.00.

4. Propositions individuelles et questions

Monsieur Didier Nicole fait remarquer qu'il y a peu de places pour les handicapés sur la commune et notamment devant la pharmacie.

Monsieur le Maire répond que lorsque les places actuelles ont été créées, il n'y avait pas eu de demande et les normes n'étaient pas celles qui existent aujourd'hui. Cependant, il est prévu d'en créer une dans le réaménagement de l'accès à l'école. Il faut savoir que devant la pharmacie, le parking est situé sur une parcelle privée. Il y a une réelle étude à faire à cet endroit-là mais il est nécessaire d'avoir l'accord du propriétaire pour pouvoir le faire. Il ajoute qu'à tout nouveau projet et à chaque adaptation de parking, il est important de penser à cet élément-là.

Monsieur Mahrer fait remarquer que le chemin qui prolonge le chemin de la Brenaz est énormément endommagé. Monsieur le Maire répond que pour les chemins de la Brenaz et des Dardelles, il est prévu, au projet de budget 2015, un montant pour boucher les nids de poule. Ces chemins ne seront cependant pas goudronnés.

Monsieur Nicole suggère que les pavillons situés derrière l'école soient utilisés pour des vestiaires complémentaires du foot, au lieu d'être démolis, en attendant que le stade se déplace au nord du village. Il demande si on a l'obligation de faire des jeux à cet endroit-là.

Monsieur le Maire répond que le sujet de l'aménagement de l'école sera un sujet à étudier en commission des travaux. Les bâtiments actuels, en matière énergétique, sont une véritable passoire et il y a une réelle demande du parascolaire de pouvoir avoir un lieu à disposition, fermé, pour que les enfants puissent aller jouer, avant ou après le repas. Il y a toujours plus d'enfants au parascolaire et par conséquent 2 ou 3 groupes doivent être organisés. Ainsi, les groupes qui ne mangent pas doivent pouvoir bénéficier d'activités. L'endroit est adapté pour cela. Par rapport aux besoins de vestiaires, des adaptations dans les vestiaires et dans les douches ont déjà été faites afin qu'il puisse y avoir plus d'équipes simultanément dans les vestiaires et les douches par rapport à la situation d'avant. La problématique est plus liée à l'usage des terrains de foot. Il y a deux terrains et on ne peut pas les utiliser plus qu'un certain nombre d'heures par semaine. Il s'agit, selon lui, d'une question de répartition des matchs pour éviter d'avoir trop d'équipes au même moment, au même endroit. On a pas plus de jeunes et de footballeurs de la commune qu'il y a vingt ans en arrière il faut aussi partir du principe que l'on a les infrastructures que l'on a et que l'on ne peut pas forcément couvrir tous les besoins de toute la région. Actuellement nous avons un club dont trois quarts des membres sont hors commune et il faut aussi que les communes d'où viennent ces membres collaborent à cela.

Monsieur Luisoni ajoute que les adolescents réclament depuis longtemps un terrain multisports et l'endroit serait idéalement situé en matière de nuisances.

Monsieur Marti ajoute qu'il est prévu que cette zone soit fermée le soir afin qu'elle ne soit pas un lieu d'insécurité.

Monsieur Luisoni trouve remarquable la communication que fait le CEVA sur ses chantiers et propose que la commune profite des enceintes du chantier afin de renseigner les habitants sur ce qui se passe derrière.

Monsieur Garnier répond qu'un panneau d'information est posé.

Monsieur le Président ajoute que le site internet de la commune est bien mis à jour avec les photographies et les informations sur les divers chantiers.

Monsieur le Président informe qu'à la rue de Frémis, les camions roulent de manière inadaptée et laissent énormément de terre sur le rue. De plus, les camions croisent les bus TPG, ce qui crée un problème de sécurité. Il ajoute également que des véhicules professionnels sont garés toute la journée sur le parking de Frémis. Il demande à ce que l'on intervienne en séance de chantier.

Monsieur Marti répond que plusieurs remarques ont déjà été faites en matière de propreté de la route et de l'exigence du nettoyage des camions avant la sortie du chantier. En matière d'obligation de stationner les véhicules liés au chantier, le parking de chantier, situé de l'autre côté de la route de Jussy est prévu à cet effet. Quant au parking situé le long de la rue de Frémis, il rappelle qu'on l'utilise à bien plaisir.

Monsieur le Président informe qu'il a payé un lourd tribut en matière de vol ces dernières semaines et demande s'il y a des statistiques sur les vols au sein de la commune et s'il est possible de les avoir régulièrement pour savoir où l'on en est et où l'on va.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement le parking de Frémis paie un lourd tribut, ce qui a toujours fait beaucoup de soucis à la commune. Il s'avère qu'actuellement il y a une autre problématique pour ce parking, qui est d'ordre de sécurité. L'Exécutif a insisté pour qu'une étude soit faite tant en qualité de collectivité publique qu'en tant que représentant de la Fondation pour le logement. En effet, un rapport a été fait qui démontre que toute la structure en béton du parking demande des travaux importants et notamment toute l'étanchéité du parking. Actuellement un projet, avec un coût de 5 à 6 millions, a été établi pour refaire les éléments en béton et l'étanchéité. L'objectif est, par ailleurs, de profiter de la situation pour revoir les aménagements extérieurs afin de les rendre plus chaleureux et plus conviviaux par rapport à ce quartier-là. En étant sensible aux problèmes de vol et au sentiment d'insécurité au sein de ce parking, cela fait bien longtemps que l'Exécutif a insisté pour obtenir une porte basculante à l'entrée du parking, d'une fermeture des sorties de secours et ce afin que cela soit pris en compte dans le budget. Ce parking concerne 35 immeubles, et 10 ou 15 propriétaires différents qui doivent se mettre d'accord. La Fondation du logement serait évidemment d'accord de payer la quote-part de ces frais mais il faudrait que les autres propriétaires l'acceptent également. Concernant la statistique des vols, selon celle qui lui a été remise, depuis le début de l'année et jusqu'au 24 août, 7 vols ont eu lieu dans ce parking, soit la majorité des vols de deux roues de la commune.

En septembre, plusieurs véhicules dont des vélos, des scooters et une voiture ont été dérobés en une demi-journée, sur la rue ou dans les parkings.

Monsieur le Président demande où en est le projet d'installer une fontaine sur la place rose.

Monsieur le Maire répond que suite à la décision de la commission de l'aménagement, un montant sera mis au budget 2015, pour réaliser un point d'eau potable.

Monsieur le Président demande à ce que suite à l'initiative 146 TPG, les jeunes âgés entre 18 et 25 ans soient subventionnés à hauteur de frs 100, -- par jeune sur leur abonnement annuel.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement les jeunes de 18 à 25 ans sont les grands perdants de cette initiative et il faut savoir que la commune participe déjà, de manière conjointe avec les TPG afin de faire des réductions de frs 100, -- sur les abonnements annuels. Compte tenu des nouveaux tarifs applicables depuis le mois de décembre pour les jeunes, pour l'année 2015, au lieu de subventionner tout le monde, on pourrait effectivement subventionner cette catégorie d'âge-là, qui est une catégorie de personnes qui est encore en étude et il est souhaitable qu'ils continuent à utiliser les TPG plutôt que d'utiliser un véhicule. Un montant sera étudié et mis au budget pour 2015.

La parole n'étant plus demandée, le Président déclare la séance close. Il est 22 heures 50.

COMMUNE DE



Le Président :

Thomas HUNZIKER

La Vice-présidente :

Carole DISTASI

Le Secrétaire :

Patrick ARTER

Puplinge, le 8 octobre 2015